



Envoi au contrôle de légalité le : 6 décembre 2023

Publication électronique le : 6 décembre 2023

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

REUNION DU 20 NOVEMBRE 2023

PRESIDENCE DE MONSIEUR JEAN-CLAUDE LEROY

Secrétaire : Mme Maryse DELASSUS

Étaient présents : M. Jean-Claude LEROY, Mme Mireille HINGREZ-CÉRÉDA, M. Daniel MACIEJASZ, Mme Valérie CUVILLIER, Mme Blandine DRAIN, Mme Maryse CAUWET, M. Ludovic LOQUET, Mme Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, M. Jean-Claude DISSAUX, Mme Laurence LOUCHAERT, M. Laurent DUPORGE, Mme Karine GAUTHIER, M. Alain MEQUIGNON, Mme Evelyne NACHEL, Mme Florence WOZNY, M. Jean-Jacques COTTEL, Mme Caroline MATRAT, M. Sébastien CHOCHOIS, Mme Sophie WAROT-LEMAIRE, M. André KUCHCINSKI, Mme Fatima AIT-CHIKHEBBIH, Mme Carole DUBOIS, M. Olivier BARBARIN, Mme Zohra OUAGUEF, M. Etienne PERIN, Mme Maryse DELASSUS, M. Claude BACHELET, Mme Maïté MULOT-FRISCOURT, M. Bruno COUSEIN, M. Philippe FAIT, Mme Emmanuelle LAPOUILLE, M. Alexandre MALFAIT, Mme Sylvie MEYFROIDT, M. Frédéric MELCHIOR, Mme Brigitte PASSEBOSC, M. François LEMAIRE, M. Marc SARPAUX, Mme Marie-Line PLOUVIEZ, M. Steeve BRIOIS, M. Ludovic PAJOT, M. René HOCQ, Mme Emmanuelle LEVEUGLE.

Excusé(s) : M. Pierre GEORGET, Mme Stéphanie RIGAUX.

Assistant également sans voix délibérative : M. Jean-Louis COTTIGNY, M. Bertrand PETIT, M. Jean-Marc TELLIER.

Excusé(s) sans voix délibérative : M. Michel DAGBERT.

**AIDE DÉPARTEMENTALE AUX MANIFESTATIONS SPORTIVES À CARACTÈRE
ÉVÉNEMENTIEL ET AUX PROJETS INDIVIDUELS ET COLLECTIFS**

(N°2023-481)

La Commission Permanente du Conseil départemental du Pas-de-Calais,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.3121-14, L.3121-14-1, L.3211-1 et L.3211-2 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.1111-4 ;

Vu la délibération n°2021-257 du Conseil départemental en date du 01/07/2021 « Délégation d'attributions à la Commission Permanente » ;

Vu la délibération n°2022-484 du Conseil départemental en date du 21/11/2022 « Agir avec vous pour se réaliser dans le Pas-de-Calais – Pacte des réussites citoyennes » ;

Vu le Règlement Intérieur du Conseil départemental du Pas-de-Calais et, notamment, ses articles 14, 18, 20 et 29 ;

Vu l'amendement déposé en séance par Monsieur Ludovic LOQUET, ci-annexé ;

Vu le rapport du Président du Conseil départemental, ci-annexé ;

Vu l'avis de la 3^{ème} commission « Education, Culture, Sport et Citoyenneté » rendu lors de sa réunion en date du 06/11/2023 ;

Messieurs Bruno COUSEIN et Alexandre MALFAIT ainsi que mesdames Emmanuelle LAPOUILLE et Zohra OUAGUEF, intéressés à l'affaire, n'ont pris part ni au débat, ni au vote.

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article 1 :

D'adopter l'amendement déposé en séance par Monsieur Ludovic LOQUET, Vice-président du Conseil départemental, visant à ajouter deux aides financières à deux organisateurs, conformément au document joint à la présente délibération.

Dans les conditions de vote ci-dessous :

Pour : 40 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National ; Non-inscrit) Contre : 0 voix Abstention : 4 voix (Groupe Union pour le Pas-de-Calais)

(Adopté)

Article 2 :

D'attribuer 31 aides financières, pour un montant total prévisionnel de 127 480 €, pour les bénéficiaires, manifestations sportives et événementielles et sommes définis au tableau joint en annexe 1 à la présente délibération, au titre de l'aide départementale aux manifestations sportives à caractère événementiel. Il est précisé que l'aide ne sera versée que si la manifestation a lieu et que son montant définitif sera arrêté après la manifestation, sur présentation du bilan et justification de la valorisation du partenariat départemental.

Article 3 :

D'attribuer 6 aides exceptionnelles individuelles pour un montant total de 1 650 €, dont les bénéficiaires et sommes sont définis au tableau joint en annexe 2 à la présente délibération, au titre de l'accompagnement des projets sportifs individuels, selon les modalités reprises au rapport joint à la présente délibération.

Article 4 :

D'attribuer 12 aides exceptionnelles collectives pour un montant total de 5 350 €, dont les bénéficiaires et sommes sont définis au tableau joint en annexe 2 à la présente délibération, au titre de l'accompagnement des projets sportifs collectifs, selon les modalités reprises au rapport joint à la présente délibération.

Article 5 :

Les dépenses versées en application des articles 2, 3 et 4 de la présente délibération sont imputées sur le budget départemental comme suit :

Code Opération	Imputation budgétaire	Libellé Opération	CP €	Dépense €
C03-326F01	6568//93325	Aides aux manifestations sportives événementielles	1 055 000,00	127 480,00
C03-326A08	65748//93325	Aides exceptionnelles en matière sportive	495 000,00	5 050,00
C03-326A08	65741//93326	Aides exceptionnelles en matière sportive	10 000,00	1 650,00
C03-326A08	657348//93326	Aides exceptionnelles en matière sportive	5 000,00	300,00

Dans les conditions de vote ci-dessous :

Pour : 40 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National ; Non-inscrit) Contre : 0 voix Abstention : 4 voix (Groupe Union pour le Pas-de-Calais)

(Adopté)

.....
LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Jean-Claude LEROY

ARRAS, le 20 novembre 2023

Pour le Président du Conseil départemental,
La Directrice générale des services,

Signé

Maryline VINCLAIRE

COMMISSION PERMANENTE

Réunion du 20 novembre 2023

Aide départementale aux manifestations sportives à caractère évènementiel et aux projets individuels et collectifs (Rapport n°22)

Présentation d'un amendement

Le rapport « les aides départementales aux manifestations sportives à caractère évènementiel et aux projets individuels et collectifs » porte, notamment, sur l'attribution de 29 aides financières.

Toutefois, suite à une erreur matérielle, 2 organisateurs n'avaient pas été repris :

- Côte d'Opale Triathlon sur le territoire de l'Audomarois ;
- Asport Event sur le territoire du Montreuillois-Ternois.

Il convient donc d'ajouter ces deux bénéficiaires manquants dans la version initialement transmise du rapport. La liste reprise au tableau en annexe n°1, le premier point de la conclusion du rapport ainsi que le cartouche financier nécessitent donc une modification.

La conclusion est à modifier comme suit :

« Il convient de statuer sur cette affaire et, le cas échéant :

- d'attribuer 29 aides financières, pour un montant total prévisionnel de 115 980 €, pour les bénéficiaires, manifestations sportives et événementielles et sommes définis au tableau joint (annexe 1), au titre de l'aide départementale aux manifestations sportives à caractère évènementiel » ; [...]

par :

« Il convient de statuer sur cette affaire et, le cas échéant :

- d'attribuer 31 aides financières, pour un montant total prévisionnel de 127 480 €, pour les bénéficiaires, manifestations sportives et événementielles et sommes définis au tableau joint (annexe 1), au titre de l'aide départementale aux manifestations sportives à caractère évènementiel » ; [...]

Par ailleurs, l'annexe 1 est à remplacer par celle jointe au présent amendement, incluant les ajouts suivants :

- Territoire de l'Audomarois (dossier 158) : Côte d'Opale Triathlon
- Territoire du Montreuillois-Ternois (dossier 159) : Asport Event

Cette version modifiée se substituera à l'annexe initialement transmise.

Enfin, cette rectification entraîne également une augmentation sur le montant total des participations proposées. Le budget départemental est ainsi impacté :

Code Opération	Imputation Budgétaire	Libellé Opération	CP	Disponible	Proposition	Salde
C03 - 326 F 01	6568/93325	Aides aux manifestations sportives évènementielles	1 055 000,00	181 800,00	115 980,00 127 480 €	-65 020,00 54 320 €

Il vous est proposé d'adopter cet amendement.

Le 8^{ème} Vice-président,

Ludovic LOQUET

**ANNEXE 1
MANIFESTATIONS SPORTIVES A CARACTERE EVENEMENTIEL
COMMISSION PERMANENTE - NOVEMBRE 2023**

N°	Discipline	Manifestation	Organisateur	Lieu	Date	Budget prévisionnel	Subventions sollicitées							Aide proposée	
							Département	Etat / Fédération	Département du Nord	Région	EPCI	Commune	Partenaires privés	DSPO	Dir Com
Territoire ARRAGEOIS															
121	Natation	Meeting Landron	RACING CLUB D'ARRAS NATATION	Arras	28 au 30 décembre 2023	22 194 €	1 500 €					1 500 €	1 000 €	1 500 €	
130	Athlétisme	Courses nature de la citadelle d'Arras	RACING CLUB D ARRAS ATHLETISME	Arras	12 novembre 2023	15 000 €	3 000 €					7 000 €	1 000 €	3 000 €	
138	Rugby	Tournoi -14 ans et match international mémoriel de la Grande Guerre	COMITE D'ORGANISATION COMMEMORATIONS RUGBY BATAILLE DE FROMELLES	Arras	5 novembre 2023	75 000 €	20 000 €		20 000 €	20 000 €			15 000 €	10 000 €	
142	Boccia	Championnat de France de boccia catégories NE	COMITE DEPARTEMENTAL HANDISPORT DU PAS DE CALAIS	Saint-Laurent-Blangy	6 au 10 décembre 2023	53 000 €	8 000 €		8 000 €	2 500 €				6 000 €	
145	handisport	Journée Paralympique 2023	COMITE DEPARTEMENTAL OLYMPIQUE ET SPORTIF DU PAS DE CALAIS (CDOS)	Arras	10 juillet 2023	7 000 €	3 000 €			1 500 €				1 500 €	
148	Handisport	Tournoi du beffroi	BADMINTON CLUB ARRAS	Arras	28 et 29 octobre 2023	7 000 €	2 200 €					2 200 €		2 200 €	
Territoire ARTOIS															
125	Echecs	Tournoi international d'échecs	ECEPHILE BETHUNOISE	Béthune	26 au 30 décembre 2023	29 400 €	4 000 €			3 000 €	3 000 €	10 000 €	400 €	3 000 €	
139	Wéko / Kempo	Championnat du monde Kempo et open international	COMMUNE DE HAINES	Béthune	11 et 12 novembre 2023	54 085 €	6 612 €			13 225 €	8 817 €	15 430 €		5 300 €	
140	Lutte	Challenge international de lutte "Grard-Konarkowski"	CERCLE CALONNOIS DE LUTTE HERCULE	Calonne-Ricouart	4 et 5 novembre 2023	19 000 €	3 500 €			3 500 €	3 000 €	2 500 €	3 000 €	3 000 €	
143	Badminton	Tournoi national de Noël	BETHUNE BADMINTON CLUB	Béthune	9 et 10 décembre 2023	14 500 €	1 000 €				3 000 €	2 500 €	1 000 €	1 000 €	
149	Tennis de Table	Tour 1 du Critérium Fédéral individuel en Nationale 2 toutes catégories	ASSOCIATION TENNIS DE TABLE (ASTTBFF)	Béthune	14 et 15 octobre 2023	4 310 €	1 500 €					1 500 €		1 200 €	
Territoire AUDOMAROIS															
131	Athlétisme	Course du marais de Saint-Omer	WATTEN CASSEL ORGANISATIONS DIVERSES	Saint-Omer	1er octobre 2023	19 300 €	1 000 €			1 000 €		5 000 €	2 500 €	1 000 €	
133	Athlétisme	Championnat de France 5 km	LIGUE HAUTS DE FRANCE ATHLETISME (LH DFA)	Saint-Omer	22 octobre 2023	76 500 €	30 000 €			10 000 €	20 000 €	5 000 €	11 500 €	10 000 €	
158	Triathlon	Triathlon et duathlon de l'Audomarois	COTE D'OPALE TRIATHLON	Saint-Omer	9 septembre 2023	13 300 €	1 200 €				1 000 €	1 200 €	900 €	1 200 €	
Territoire BOULONNAIS															
122	Athlétisme	La Nordic Parc du Mont Soleil	ATHLETISME CLUB OUTREAU	Outreau	14 octobre 2023	4 100 €	1 000 €					1 000 €	800 €	1 000 €	
132	Trail	Trail Côte d'Opale en Pas-de-Calais	AVENTURE COTE D'OPALE	Wimereux	9 et 10 septembre 2023	74 870 €	17 000 €			4 000 €			15 000 €	17 000 €	
137	Voile	Championnat de France slalom et slalom windfoil Brest - Funboard Tour AFF 2023	CLUB NAUTIQUE DE WIMEREUX	Wimereux	21 au 23 octobre 2023	26 800 €	3 000 €	3 000 €		3 000 €	1 650 €			3 000 €	
144	VTT	Beach Race de la Baie de Wissant	VTT DES 2 CAPS	Wissant	22 octobre 2023	7 780 €	1 000 €				2 000 €			1 000 €	

**ANNEXE 1
MANIFESTATIONS SPORTIVES A CARACTERE EVENEMENTIEL
COMMISSION PERMANENTE - NOVEMBRE 2023**

N°	Discipline	Manifestation	Organisateur	Lieu	Date	Budget prévisionnel	Subventions sollicitées						Aide proposée		
							Département	Etat / Fédération	Département du Nord	Région	EPCI	Commune	Partenaires privés	DSPO	Dir Com
Territoire CALAISIS															
118	Volley ball	Beach club	ASSOC LOISIR INTERSPORT ST PIERRE	Calais	1er juillet au 26 août 2023	16 500 €	2 000 €				3 000 €	4 000 €		2 000 €	
141	Athlétisme	Meeting indoor de sauts de Calais	STADE OLYMPIQUE CALAIS ATHLETISME	Calais	25 et 26 novembre 2023	15 500 €	4 000 €			3 000 €	2 000 €	5 000 €		2 000 €	
146	Escrime	Compétition circuit régional de fleuret	CERCLE DES ARMES DE CALAIS (CAC)	Calais	2 et 3 décembre 2023	2 700 €	1 000 €		850 €			850 €		850 €	
Territoire LENS-HENIN															
119	Trail	Trail des Iles 2023	CSS COACH SPORT SANTE	Hénin-Beaumont	16 et 17 septembre 2022	18 000 €	6 000 €				10 000 €			6 000 €	
120	Multisports	Journée Olympique	LA CHANCE AUX ENFANTS DES HAUTS DE FRANCE	Liévin	10 juin 2023	70 000 €	17 000 €	20 000 €		23 000 €	5 000 €		5 000 €	17 000 €	
128	Judo	Tournoi international de judo labellisé excellence	JUDO CLUB HARNES	Harnes	11 et 12 novembre 2023	38 000 €	2 000 €			2 500 €	5 000 €	13 000 €	1 500 €	2 000 €	
129	Judo	Itinéraire des champions judo 2023	COMITE DEPARTEMENTAL DE JUDO DU PAS DE CALAIS	Lens	6 et 7 octobre 2023	40 200 €	13 000 €	11 000 €		7 000 €		2 500 €	2 000 €	2 500 €	
134	Handisport	Championnat de France jeunes de Sarbacane	COMITE REGIONAL HANDISPORT HAUT DE FRANCE	Liévin	25 novembre 2023	40 500 €	9 000 €			9 000 €	2 000 €	1 000 €	2 900 €	6 000 €	
147	Trail	Trail des mingueux de minguettes à Givenchy en Gohelle	TRIATHLON CLUB LIEVIN	Givenchy-en-Gohelle	19 novembre 2023	15 500 €	2 000 €				2 000 €			2 000 €	
Territoire MONTREUILLOIS-TERNOIS															
116	Yoles	Trophée des Yoles en Canche	IVY	Etaples	19 et 20 août 2023	5 780 €	2 750 €					930 €	1 000 €	930 €	
123	VTT	Côte d'Opale Freerider Fest #6	COMMUNE DE CAMIERS	Camiers	8 au 10 septembre 2023	236 000 €	20 000 €			20 000 €		146 500 €		3 000 €	
124	Triathlon	Cross Triathlon de Berck-sur-Mer	COMMUNE DE BERCK	Berck	26 août 2023	10 620 €	4 350 €					19 000 €		1 000 €	
159	Trail	6h vélo du Pas-de-Calais et 10 kms du Pas-de-Calais	ASPORT EVENT	Croix-en-Ternois	19 août 2023	26 990 €	12 000 €			1 500 €	1 000 €			10 300 €	

31 manifestations

TOTAL 127 480 €

Annexe 2 Aides Exceptionnelles

Aides individuelles

Demandeur	Domiciliation	Territoire	Sujet	Aide proposée
Damien DEWET	Ardres	Calaisis	Aide aux déplacements	300 €
Mylène VASSEUR	Inchy en Artois	Arrageois	Sport handicap	300 €
Mr et Mme PIGACHE	Campagne les Wardrecque	Montreuillois Ternois	Pôle espoir GR	200 €
Mr et Mme TALLEUX	Lumbres	Audomarois	Championnat du Monde	250 €
Nicolas CHIUMMIENTO	Calais	Calaisis	Championnat du Monde	300 €
Paulin PHILIPPE	Liévin	Lens-Liévin	Championnat du Monde	300 €
TOTAL				1 650 €

Aides aux associations

Demandeur	Domiciliation	Territoire	Sujet	Aide proposée
AL Vimy Hockey	Vimy	Lens-Hénin	Tournoi national des clubs de hockey en salle	500 €
AS Audruicq Piscine	Audruicq	Calaisis	Championnat de France	500 €
Ros'Trip Family	Vendin les Bèthune	Artois	Trophée Roses des Sables 2023	500 €
ASL Saint Laurent	Saint Laurent Blangy	Arrageois	Prothèse Edmond Sanka (JO 2024)	500 €
Club Sportif Avionnais	Avion	Lens-Hénin	Le club sportif avionnais a 100 ans	500 €
La Fraternelle d'Outreau	Outreau	Boulonnais	Bébé trotteur	500 €
Tous avec le Handicap	Louches	Calaisis	Solidaire Trail	500 €
Les amis de Florent	Héninel	Arrageois	Action solidaire / handicap	350 €
MAS "le Domaine de Rachel"	Eperlecques	Audomarois	Participation au challenge de la CAPSO	500 €
Empile Etaploise	Etaples	Montreuillois Ternois	Championnat de France	200 €
Espérance gymnastique de Harnes	Harnes	Lens-Liévin	Gala de gymnastique des Hauts de France	500 €
TOTAL				5 050 €

Aides aux communes

Demandeur	Domiciliation	Territoire	Sujet	Aide proposée
Comune Arras	Arras	Arrageois	Fête du sport	300 €
TOTAL				300 €

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Pôle Réussites Citoyennes
Direction des Sports
Service Ressource Administratif Financier

RAPPORT N°22

Territoire(s): Tous les territoires

Canton(s): Tous les cantons

EPCI(s): Tous les EPCI

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 20 NOVEMBRE 2023

AIDE DEPARTEMENTALE AUX MANIFESTATIONS SPORTIVES À CARACTÈRE ÉVÉNEMENTIEL ET AUX PROJETS INDIVIDUELS ET COLLECTIFS

Le Département se doit d'être au rendez-vous pour encourager les pratiques sportives pour tous, du sport bien-être au dépassement de soi : telle est l'une des priorités de la démarche du projet de mandat 2022-2027 « Construisons notre Pas-de-Calais » et de sa déclinaison en 3 pactes.

Aussi, dans le cadre du pacte des réussites citoyennes voté par l'Assemblée départementale le 21 novembre 2022, et conformément à l'article L.1111-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Département entend apporter son soutien aux manifestations sportives organisées sur le territoire. Sont ainsi accompagnés les événements qui participent au développement de la pratique sportive et revêtent un intérêt départemental.

L'étude des demandes d'aide départementale est réalisée selon 3 critères :

- Les manifestations d'intérêt territorial : le rayonnement de la manifestation est remarqué à l'échelle du territoire ; l'aide est plafonnée à celle attribuée par la commune ou le groupement de communes.
- Les manifestations d'intérêt sportif : ces manifestations de niveau national ou international sont inscrites dans les différents calendriers des fédérations délégataires, affinitaires ou agréées, et de leurs organismes affiliés ; le taux maximum d'intervention est fixé à 20 % du budget global éligible (budget prévisionnel sans les déplacements, la restauration, l'hébergement, les salaires, les remises de prix ou de lots et les primes).
- Les manifestations d'intérêt départemental : ces manifestations sont organisées en relation avec les fédérations nationales et internationales et doivent avoir un caractère événementiel de portée extra-départementale en valorisant l'image départementale au-delà de ses limites ; elles doivent présenter un intérêt particulier, soit par la masse des participants et/ou leur origine géographique, soit par leur niveau sportif ; le montant de l'aide est

arrêté au cas par cas en fonction de la dimension et du porteur du projet.

Le tableau ci-joint (annexe 1) présente un ensemble de demandes émanant de 29 structures. L'ensemble de ces demandes a reçu un avis technique favorable des services départementaux.

Sur ces bases, en cas d'accord de votre part, l'aide au titre des manifestations sportives à caractère événementiel s'élèverait à 115 980 €. L'aide ne sera versée que si la manifestation a lieu. Son montant définitif sera arrêté après la manifestation sur présentation du bilan et justification de la valorisation du partenariat départemental.

Par ailleurs, le dispositif d'accompagnement des projets sportifs individuels ou collectifs permet de soutenir des actions qui s'inscrivent dans le cadre d'un engagement sportif à finalité compétitive ou non. Les demandes doivent répondre à des objectifs de dépassement de soi, solidaires, citoyens ou éducatifs. Les porteurs doivent également assurer la promotion du Département.

Dans ce cadre, 6 demandes individuelles dont la proposition totale s'élève à 1 650 € et 12 demandes collectives dont la proposition totale s'élève à 5 350 € vous sont présentées (annexe 2).

Il convient de statuer sur ces affaires et, le cas échéant :

- d'attribuer 29 aides financières, pour un montant total prévisionnel de 115 980 €, pour les bénéficiaires, manifestations sportives et événementielles et sommes définis au tableau joint (annexe 1), au titre de l'aide départementale aux manifestations sportives à caractère événementiel ;

- d'attribuer 6 aides exceptionnelles individuelles pour un montant total de 1 650 € dont les bénéficiaires et sommes sont définis au tableau joint (annexe 2), au titre de l'accompagnement des projets sportifs individuels ;

- d'attribuer 12 aides exceptionnelles collectives pour un montant total de 5 350 € dont les bénéficiaires et sommes sont définis au tableau joint (annexe 2), au titre de l'accompagnement des projets sportifs collectifs.

Les dépenses s'imputeraient sur le budget départemental comme suit :

Code Opération	Imputation Budgétaire	Libellé Opération	CP	Disponible	Proposition	Solde
C03 - 326 F 01	6568//93325	Aides aux manifestations sportives événementielles	1 055 000,00	181 800,00	115 980,00	65 820,00
C03 - 326 A 08	65748//93325	Aides exceptionnelles en matière sportive	495 000,00	227 362,46	5 050,00	22 312,46
C03 - 326 A 08	65741//93326	Aides exceptionnelle en matière sportive	10 000,00	5 050,00	1 650,00	3 400,00
C03 - 326 A 08	657348//93326	Aides exceptionnelles en matière sportive	5 000,00	4 000,00	300,00	3 700,00

La 3ème Commission - Education, Culture, Sport et Citoyenneté a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 06/11/2023.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil Départemental

SIGNE

Jean-Claude LEROY